

DECLARATION DE L'APPRAI

(Association pour la Protection et la promotion du Patrimoine Rural et de l'environnement des vals d'Aix et d'Isable)

NON AUX PROJETS INDUSTRIELS EOLIENS SUR POMMIERS ET AMIONS

12 éoliennes de 180 mètres de haut (peut-être 200 m...) à 500 mètres des habitations, qui vont :

- Saccager localement l'environnement et la biodiversité (Forêt de Bas, pollution des sols, Milan royal, chauve-souris) ;
- Ruiner le tissu économique local (diminution du tourisme, dévalorisation du foncier, baisse des constructions) ;
- Détruire localement le patrimoine historique et rural et la qualité de vie (pollutions visuelle et sonore, risques sanitaires liés aux infrasons pour les humains et le bétail) ;
- Contribuer à l'augmentation du prix des carburants qui alourdit la facture énergétique des ménages ruraux (TICPE) pour financer le subventionnement du triplement annoncé du parc éolien terrestre français (effet d'aubaine, bulle financière, groupe industriel allemand, fonds de pension étrangers) ;
- Contribuer à la progression des émissions françaises de CO² par le biais des centrales thermiques (gaz, fuel, charbon) nécessaires pour compenser l'intermittence de la production électrique éolienne (moins 25% du temps).



OUI A UNE TRANSITION ENERGETIQUE ADAPTEE AU TERRITOIRE

Respectueuse du patrimoine rural et de l'environnement, bénéfique au développement économique local et aux habitants, basée sur :

- Photovoltaïque, biomasse, géothermie, hydraulique...
- Centrales citoyennes (démarche participative, équipements publics et bâtiments privés, autoconsommation) ;
- Production locale d'énergie renouvelable thermique, rénovation thermique du parc immobilier ancien ;
- Diminution de la consommation électrique (réduction de l'éclairage public, mobilier urbain intelligent, leds) ;
- Recherche et développement (stockage, méthanisation, hydrolyse).

APPRAI

Dagues - 42260 POMMIERS

06 51 07 32 91 – 06 60 41 43 91

contact@apprai.fr - <http://apprai.fr>

<https://www.facebook.com/stopeoliennes42260>

